

# Instructions de sécurité selon § 14 GefStoffV

Etablies en: août 2023 (Base: Fiche de données de sécurité, Version: 10.0.1)

## Halades PE

**Matières dangereuses:** peroxyde d'hydrogène · acide acétique · acide peracétique

### Domaine d'utilisation

Désinfectant pour le secteur des denrées alimentaires

### Dangers pour l'homme et l'environnement

Danger



**H242** Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

**H290** Peut être corrosif pour les métaux.

**H314** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**EUH071** Corrosif pour les voies respiratoires.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes, Solution utilisateur (dilution) voir également le point 12.7. Risque d'explosion. Diluer avec beaucoup d'eau.

### Mesures de protection et règles de comportement

**Stockage:** Garder les récipients bien fermés. Voir la fiche de données de sécurité

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire, pour les spécifications voir la fiche de données de sécurité

**Protection des mains** Porter des gants, pour les spécifications voir la fiche de données de sécurité

**Protection des yeux** Porter des lunettes de protection, pour les spécifications voir la fiche de données de sécurité

**Protection du corps** Porter des vêtements de protection, pour les spécifications voir la fiche de données de sécurité

**P210** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**P234** Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

**P260** Ne pas respirer les vapeurs.

### Comportement en cas de danger

**Après dispersion/écoulement** Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**En cas d'incendie** Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### Comportement en cas d'accident - Appel d'urgence/Premiers secours

	CH	D	I	A
Police	117	110	112	133
Appels pour urgences sanitaires	144	112	118	144
Pompiers	118	112	115	122
Centre antipoison	145 (+41 44 251 51 51)	+49 761 19240	+39 6 490 663	+43 1 406 43 43

**Renseignements généraux** En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après inhalation** Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

**Après contact avec la peau** Rincer abondamment avec de l'eau. Garder au repos.

**Après contact avec les yeux** En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Rincer avec beaucoup d'eau (10-15 min.).

**Après ingestion** Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

### Elimination selon les prescriptions

**Code de déchets** EU: Code de déchets (2008/98/EG): 20 01 29\* // CH: Code de déchets (VeVA, SR 814.610): 20 01 29 S // AT: Code déchets (ÖNORM S 2100): 55362 Alcools

